

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DELF 2023

RENSEIGNEMENTS CANDIDAT

Nom : Prénom(s) :
 Nom d'épouse : Prénom(s) :
 Date de naissance (jour/mois/année) : Sexe : Femme Homme
 Ville de naissance : Pays de naissance :
 Nationalité : Langue Maternelle :
 Adresse :
 Téléphone : Email :

Informations complémentaires : *Avez-vous déjà passé un examen du DELF-DALF ?*

Non, je m'inscris pour la première fois.

Oui, dans ce cas veuillez renseigner votre identifiant candidat :

NATURE DE L'EXAMEN – DELF Tous Publics / DELF Version Professionnelle / DALF

SESSIONS ¹	NIVEAUX			
	A1 – (60 €)	A2 – (75 €)	B1 – (90 €)	B2 – (100 €)
JANVIER	Mercredi 18 - Matin	Mercredi 18 – Après-Midi	Jeudi 19 - Matin	Jeudi 19 – Après-Midi
MARS	Mercredi 22 - Matin	Mercredi 22 – Après-Midi	Jeudi 23 - Matin	Jeudi 23 – Après-Midi
JUIN	Mercredi 21 - Matin	Mercredi 21 – Après-Midi	Jeudi 22 - Matin	Jeudi 29 - Après-Midi
OCTOBRE	Mercredi 11 - Matin	Mercredi 11 – Après-Midi	Jeudi 12 - Matin	Jeudi 12 - Après-Midi
DECEMBRE	Mercredi 06 - Matin	Mercredi 06 – Après-Midi	Jeudi 07 - Matin	Jeudi 07 - Après-Midi

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES ET MODES DE PAIEMENT

J'ai pris connaissance des conditions générales et des modes de paiement appliqués.

A Marseille le, /..... /.....

– Signature du Candidat :

¹ **ATTENTION !** Les dates mentionnées ci-dessus correspondent aux Epreuves Collectives. Les Epreuves Individuelles pourront avoir lieu entre le premier et le dernier jour ouvrable du mois de la session choisie.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DELF 2023

NOTE INFORMATIVE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

Le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), le rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille et le Centre d'examen d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES), disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF et du DALF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 Juillet 2005 paru dans le Journal Officiel de la République Française du 17 Juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi N°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser aux organismes suivants :

▪ Jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves

☛ CIERES – 14, rue du Terras – 13002 Marseille

▪ Par la suite, au CIEP, à l'adresse suivante

☛ Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) – Bureau DELF-DALF – 1, rue Léon Journault – 92310 Sèvres – France

Fait à Marseille le, / /

Lu et Approuvé, Signature du candidat :

Ne pas remplir – Cadre réservé à l'Administration

TARIFS ²	A1 : 60 €	A2 : 75 €	B1 : 90 €	B2 : 100 €
<u>Paiement des Droits d'Inscriptions :</u> <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement	<u>Remarques :</u>			
Fait à Marseille, le : /...../.....	<u>Signature de l'Agent :</u>			
<u>Enveloppes et Timbres :</u>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			

² Tarifs appliqués en vigueur au 01/01/2023.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DELF 2023

CONDITIONS D'INSCRIPTION

▪ **Annulation, remboursement ou report de session**

Les droits d'inscriptions ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscriptions ; le paiement doit être effectué, au plus tard, le dernier jour de la clôture des inscriptions. Le report de dates de session, le changement de version ou la modification de niveau et/ou de spécialité est possible si et seulement si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, aucun remboursement des frais d'inscription acquittés ne pourra être restitué au candidat. Une fois la période d'inscription clôturée, aucune annulation d'inscription, de changement et/ou de modification ne sera possible.

▪ **Absence**

Les absences justifiées en cas de maladie ou d'empêchement professionnel peuvent faire l'objet, auprès du candidat concerné, d'un report de l'examen à titre exceptionnel, pour une autre session sur simple demande en envoyant par courriel le motif de l'absence, le nom et prénom du candidat et le justificatif approprié (certificat médical ou attestation de l'employeur) à l'adresse suivante : cieres.secretariat2@gmail.com; sous un délai de 2 semaines après l'examen. Attention ! Le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report (même justifiée), il ne sera pas accordé de report supplémentaire et les droits d'inscriptions seront définitivement perdus.

▪ **Aménagement des épreuves**

L'aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap (moteur, visuel et/ou auditif) est possible. Pour se faire, le candidat en situation de handicap doit fournir, au moment de l'inscription, un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagements prescrites par le praticien. Le CIERES pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Par exemple, si une version en braille pour une épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

▪ **Règlement des examens**

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif de la signaler soit par téléphone en contactant le CIERES au numéro suivant : **04 91 90 38 11**, soit en envoyant par email un courriel de réclamation à l'adresse suivante : cieres.secretariat2@gmail.com.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et les horaires de convocation sont définitifs et, par conséquent, non modifiables.

Pour **accéder à la salle d'examen**, vous devez :

☛ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation **30 minutes** avant le début des épreuves.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DELF 2023

☛ Présenter une pièce d'identité originale (carte d'identité, passeport, carte de séjour, récépissé de préfecture ou carte nationale pour les pays membres de l'Union Européenne) avec photo et signature et en cours de validité. Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. En cas de retard dû aux transports en communs (bus, métro, tramway, etc...) sous motif de grèves ou autres incidents, il est recommandé de demander un justificatif ; dans ce cas de figure précis, un report d'examen à une autre session pourra être accordé.

▪ **Règles à respecter impérativement durant toute la durée des épreuves**

☛ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre convocation et sur votre attestation d'inscription le jour de l'examen.

☛ Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne saurait être corrigée ultérieurement.

☛ Le Crayon à papier, la gomme et le Tipex (blanco) sont formellement interdits. Vous devez anticiper les besoins matériels et utiliser des stylos bille à encre bleue ou noire. Seul le matériels et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document, que ceux autorisés, sera considéré comme une tentative de fraude et l'épreuve comme nulle et non-avenue.

☛ L'usage des téléphones portables, des montres connectées et tout autre appareil électronique sont formellement interdits ; tout comme l'usage de dictionnaires (sauf pour les niveaux C1 et C2).

☛ Toute sortie de la salle d'examen au cours des épreuves est strictement interdite. Vous pouvez vous exposer à une annulation de votre épreuve et au refus de pouvoir réintégrer la salle d'examen.

Attention ! Le non-respect à l'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

▪ **Retrait des résultats**

☛ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par email.

☛ Les attestations de réussite et/ou de résultats sont envoyées environ 1 mois après le jour de l'examen initial. Ces attestations sont à retirer auprès du CIERES 8. Rue Sainte-Barbe à 13001 Marseille du Lundi au Vendredi, de 9h30 à 12h30 ; et de 13h30 à 16h30.

☛ La délivrance du diplôme est acquise environ 3 mois après le jour de l'examen initial. Il est à retirer auprès du CIERES 8. Rue Sainte-Barbe à 13001 Marseille du Lundi au Vendredi, de 9h30 à 12h30 ; et de 13h30 à 16h30 ; sur présentation d'une pièce d'identité originale et valable.

☛ Attention ! Toute demande de modification impliquant la réédition d'un document (vol, perte, etc...), vous sera facturée. La demande de réédition devra être présentée et motivée auprès du bureau des examens. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – DELF 2023

☛ En cas d'impossibilité de retrait de votre résultat ou de votre diplôme, vous pouvez laisser des enveloppes timbrées au tarif en vigueur (1.46 € par enveloppes) avec vos noms, prénoms et adresse en cours. Vous aurez besoin de 3 enveloppes : 2 enveloppes au Format A5 pour l'envoi de convocation et du relevé de notes, 1 enveloppe au Format A4 pour l'envoi de diplôme ; ou bien produire un document écrit autorisant une tierce personne à retirer vos résultats. Cette personne devra se présenter munie de la procuration écrite, d'une copie de votre pièce d'identité et de sa propre pièce d'identité originale et en cours de validité.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscriptions ne sont pas remboursables, je confirme avoir pris connaissance de la note informative en référence au traitement des données personnelles et droit d'accès aux informations et j'accepte les conditions d'inscriptions et la réglementation des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A Marseille le,/..... /.....

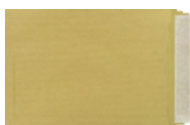
- Signature du candidat :

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

☛ Copie Carte Nationale d'Identité (CNI), Titre de Séjour ou Passeport



☛ 1 grande enveloppe – Format A4



☛ 2 moyennes enveloppes – Format A5



☛ 3 timbres (envoi normal au tarif en vigueur)



☛ votre règlement en *Espèces* ou *Chèque* **uniquement**



Pensez à **faire l'appoint**. Nous **n'acceptons pas les cartes bancaires**

